

SAINT-SULPICE-la-Pointe INFO

www.saintsulpicelapointe.fr

Mars 2024

Depuis quelques mois, les engins de travaux publics tournent à un rythme élevé pour mettre à niveau notre voirie communale. Et bientôt, d'autres, plus impressionnants encore, s'attèleront à la déconstruction de Polyespace.

Autant de preuves s'il en fallait, que notre ville se modernise.

Notre modernité vient d'être reconnue sur le champ du numérique par un jury professionnel qui a accordé 5@ à Saint-Sulpice lors de la cérémonie des Villes, Villages et Territoires internet organisée à l'Assemblée nationale. Le service public se dématérialise, est plus agile, accessible "dans sa poche" et à toute heure. Les plus connectés parmi nous sauront y trouver leur compte.

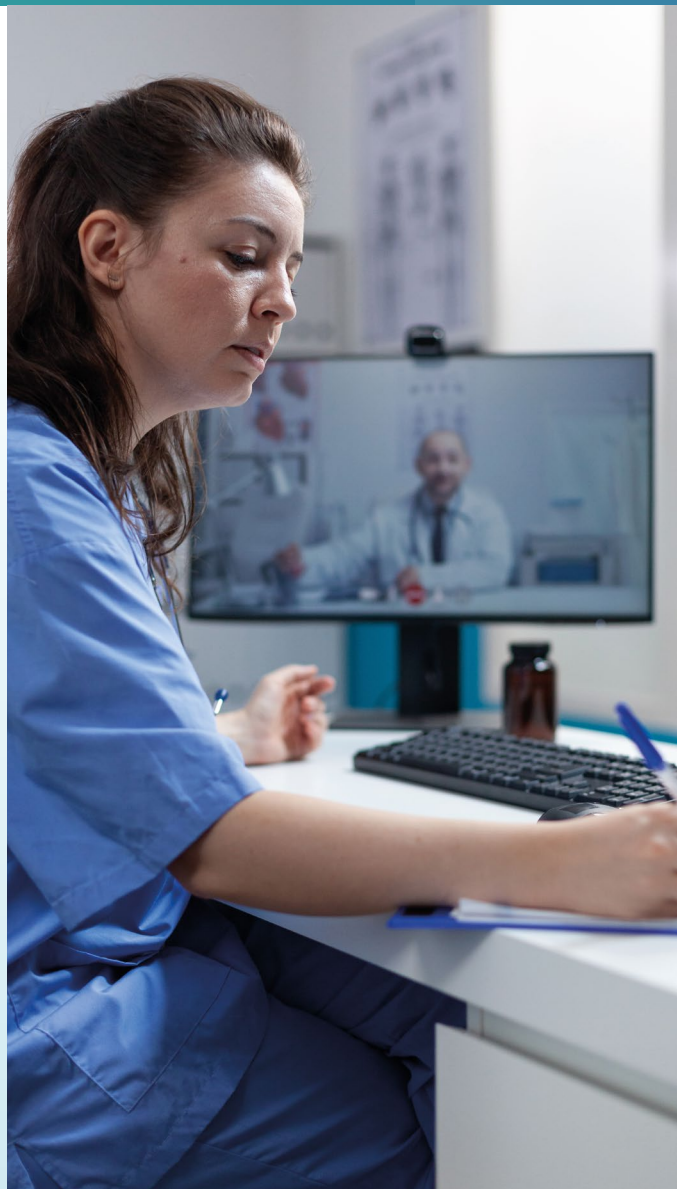
Sans surprise, l'accès aux soins demeure cette année encore, loin devant de nombreux autres sujets, la première préoccupation des Français. Face à la carence de nouveaux médecins et à l'heure où un quart des Saint-Sulpiciens atteint d'une affection de longue durée n'a plus de médecin traitant, notre collectivité, à l'initiative de notre adjointe Laurence Blanc, se dote d'une console de téléconsultation médicale installée dans un cabinet municipal pour assurer une permanence de soins. Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous au 09.78.81.00.38

Tant que la technologie ne prémunira pas indéfiniment de la maladie, en artisans du service public, nous continuerons d'innover pour répondre à vos légitimes besoins.

RAPHAËL BERNARDIN

Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe

édito



sommaire

2 RÉTROSPECTIVE

3 SÉCURITÉ

4-5 JEUNESSE

6 TRAVAUX

7 EXPRESSION POLITIQUE

8 FOIRE AUX PLANTES



Ville de
Saint-Sulpice
La-Pointe

Rétrospective de l'hiver



Vœux du maire le 20 janvier



Nuit de la lecture le 20 janvier



Marché de Noël
les 15, 16 et 17 décembre 2023



Labellisation 5@ Ville internet
à l'Assemblée nationale le 8 février



Gala de boxe le 20 janvier



Animations de Noël
les 15, 16 et 17 décembre 2023



Plantation du verger citoyen
aux Tendes le 17 janvier



Accueil des nouveaux arrivants et
des jeunes citoyens le 16 mars



Carnaval ALAE le 13 mars

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-SULPICE-LA-POINTE Mars 2024 • Directeur de la publication : Raphaël Bernardin • Photos : Adobe Stock - Freepik - Flaticon - Laurent Ringeval - Emeline Carme - Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe • Rédaction : Services municipaux de la Ville • Conception et réalisation : services municipaux de la Ville • Tirage : 4 600 exemplaires



Retrouvez-nous sur
Instagram @stsulpice81
et partagez vos photos
#saintsul81



Que faire en cas de catastrophe naturelle ou technologique ?

Depuis septembre 2023, tous les 2 ans, les mairies doivent faire connaître les risques majeurs encourus par la population.

Le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) présente les risques majeurs potentiels pour Saint-Sulpice-la-Pointe. Il traite les risques suivants :

- Rupture de barrage,
- Glissements de terrain,
- Transport de matières dangereuses,
- Risque industriel,
- Rupture de conduite de gaz,
- Risque nucléaire,
- Risque d'incendie,
- Tempête,
- Inondation,
- Canicule,
- Pandémie grippale...

Vous y trouverez des conseils et procédures à suivre en cas de risque avéré, ainsi que les mesures adoptées pour réduire les conséquences de ces périls.

Il est important d'en prendre connaissance, consultez le document sur le site internet de la mairie ou directement sur demande à l'Hôtel de Ville.

www.saintsulpicelapointe.fr/informations-sur-les-risques

LE SAVIEZ-VOUS ?

En complément, la ville a élaboré un Plan communal de sauvegarde (PCS) organisant une gestion optimale des situations d'urgence pouvant survenir sur le territoire communal, conformément à la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.



Les sentinelles scolaires, qui assurent la sécurité de nos enfants, sont victimes d'incivilités.

Les Sentinelles, protégeons-les !

Les Sentinelles, ce sont ces personnels municipaux qui, aux abords des écoles de la ville, s'assurent de la sécurité de nos enfants pour les aider à traverser dans les clous. Leur mission est fondamentale : protéger les plus vulnérables.

Alors, s'il vous plait, faites-en de même avec eux !

Le nombre d'incivilités et d'infractions au Code de la route dont ils sont victimes, qui les mettent en danger, font l'objet d'une recrudescence inacceptable.

Parent en retard, riverain trop pressé, professionnel agressif : ça suffit ! On ne force jamais le passage, et la politesse et la courtoisie ne sont pas des options. Déjà plusieurs personnes, prises en flagrant délit, ont été convoquées par la Police municipale pour un utile rappel à la loi. En cas de récidive ou actions particulièrement dangereuses, des dépôts de plainte par les Sentinelles et par le maire seront aussi effectués. Nous rappelons aussi que ces secteurs sont couverts par la vidéoprotection.



Opération tranquillité vacances

Vous vous absentez de chez vous plusieurs jours, une semaine, un mois... ? Partez l'esprit tranquille !

Une semaine avant votre départ, inscrivez-vous au dispositif

Opération tranquillité vacances auprès de la Police municipale. Votre logement fera l'objet d'une attention particulière par les forces de l'ordre durant votre absence. Même en dehors des vacances scolaires, ayez le réflexe « OTV » !

La Police municipale est joignable au 05 63 40 22 06 ou au 06 17 43 46 27.

Jeunesse



Signature de la convention entre la MJC et la ville de Saint-Sulpice-la-Pointe

AVEC RAPHAËL BERNARDIN, DENIS DEMERSSEMAN ET NATHALIE MARCHAND



LES 5 PRINCIPAUX AXES ÉDUCATIFS DE LA CONVENTION



Animations au service des rencontres et échanges entre tous les jeunes



Projets sur l'environnement



Engagement local auprès des structures du territoire



« Passerelles » au service d'un parcours du jeune saint-sulpicien



Prévention des conduites à risques

Après un début d'année 2023 mouvementé suite à la décision municipale de transférer l'accueil périscolaire des jeunes sur la compétence du service jeunesse municipal à compter de l'été 2024, un travail collaboratif de qualité a pu être engagé entre la ville et la MJC, leurs élus et leurs agents respectifs.

Depuis plusieurs années, la contractualisation entre la mairie et la MJC reposait sur des avenants successifs à la convention existante. La MJC a donc été conduite à envisager un nouveau positionnement et des actions innovantes avec et pour les jeunes. S'insérant dans la politique globale pilotée par la municipalité, une vision à moyen terme (3 ans) des objectifs à atteindre et moyens alloués leur a été ainsi précisée.

Autonomie et respect des valeurs sont garantis pour permettre à chacun de travailler sereinement,

avec une équipe stable et engagée, au service de nos jeunes saint-sulpiciens.

À la clé, un engagement mutuel concret matérialisé par un nouveau protocole signé en janvier dernier. Celui-ci définit la coopération mairie/MJC et leurs objectifs partagés pour les 3 prochaines années, au minimum.

Le Conseil d'administration, puis l'Assemblée générale organisée en février, ont entériné ces priorités et les moyens octroyés pour cette nouvelle dynamique de la MJC.



Interview croisée



Denis Demersseman
Président de la Maison des jeunes et de la culture de Saint-Sulpice-la-Pointe



Nathalie Marchand Adjointe au maire, déléguée à la Jeunesse, réussite éducative et promotion de la langue occitane



QUELS SONT LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONVENTION ?

Denis Demersseman :

Sur la forme, nous saluons la durée de l'engagement sur 3 ans minimum de la municipalité. La subvention qui nous est accordée pour l'accompagnement du projet jeunesse est moins conséquente, même si elle reste indispensable. Nous savons qu'il nous faudra trouver d'autres ressources. Sur le fond, les champs d'actions de la MJC sont multiples dans le domaine de l'action locale ou de projets à l'initiative de la jeunesse. La grande liberté d'action qui nous est laissée démontre la confiance renouvelée. Cette convention nous permet de travailler ensemble en intégrant d'ores et déjà la perspective de l'ouverture du Polyespace en 2026.

Nathalie Marchand :

Cette convention reprend la coordination entre la MJC et la municipalité pour porter ensemble, en collaboration et en transparence le projet jeunesse sur la commune. Elle pose les engagements de chacun, et notamment l'engagement financier de la commune à hauteur de plus de 76 000 € pour 2024. Il a été choisi d'établir une convention triennale, 2024-2026, afin de rassurer la MJC sur la pérennité de l'engagement de l'équipe municipale. Cette subvention vient en complément des 104 000 € annuels versés à la Fédération Régionale des MJC pour paiement des salaires du Directeur et de l'animatrice-coordinatrice jeunesse de la MJC de Saint-Sulpice, de la mise à disposition des locaux et du paiement des fluides.

QUELS RÉSULTATS CONCRETS ATTENDUS POUR LES JEUNES SAINT-SULPICIENS ?

Denis Demersseman :

Clarification de l'offre, simplification des procédures d'inscription, diversification des propositions, brassage des publics, extension de l'offre aux jeunes adultes... Il conviendra de permettre aux jeunes de conserver leur liberté de projets et continuer à développer des actions dans les domaines profondément ancrés dans l'ADN de l'éducation populaire.

Nathalie Marchand :

Nous espérons pouvoir proposer un panel d'actions et animations élargi pour souscrire aux envies et besoins du plus grand nombre de jeunes, en s'appuyant sur les forces, compétences et expertises de chacun.

Le point sur...

POLYESPACE, OÙ EN EST-ON ?

Le permis de démolir l'actuelle salle a été déposé et validé en janvier 2024. Mais plus que de démolition, c'est de déconstruction dont il faudrait parler. En effet, l'ossature et la charpente du bâtiment détruit par la tempête de 2016 étant conservées dans le projet, une part importante du chantier du futur Polyespace relève du réemploi. Il est d'ailleurs obligatoire de désormais passer par une plateforme de réemploi pour mener à bien ce genre de chantiers. Rendez-vous cet été pour les premières opérations !

À VOS ARCHIVES !

Vous possédez des archives (photos d'époque, coupures de presse...) relatives à Polyespace et souhaitez les partager avec les Saint-Sulpiciens ? Le service communication de la Ville sollicite votre participation afin de créer un habillage du futur chantier qui retracera l'histoire et l'attachement des Saint-Sulpiciens au bâtiment en plein renouveau avec le projet de reconstruction en cours. Vous pouvez envoyer vos archives par mail à communication@ville-saint-sulpice-81.fr



Travaux



La route de Lavour comme neuve !

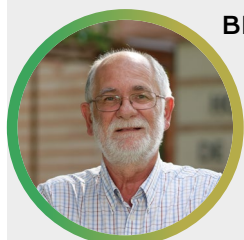
Les importants travaux menés sur la route de Lavour arrivent à terme ! Dans les jours qui viennent, vous pourrez découvrir le visage définitif de cette entrée de ville.

Si elle doit encore être fermée pendant 4 nuits, du 15 au 19 avril (sous réserve de météo clémente) pour y couler l'enrobé de finition, nous circulons désormais sur une avenue dont les réseaux ont été mis à niveau et la circulation mieux partagée. Des trottoirs plus larges permettent à tous de circuler, deux plateaux ralentisseurs ont été installés, des espaces verts aux abords attendent un peu de soleil pour pousser, et les nouveaux luminaires LED plus sécurisants sont en place. Les travaux de voirie, bien que source de désagréments temporaires, représentent un réel investissement en matière d'aménagement et d'entretien. Coût total du chantier : 1 616 980,64 € TTC.

Nos arbres sont précieux !

Suite à un diagnostic visuel et sonore réalisé par l'Office national des forêts en 2022 sur 141 arbres du parc Georges Spénale, un certain nombre de travaux paysagers ont été menés à bien cet hiver pour sauvegarder et renouveler notre patrimoine arboré.

C'est pourquoi les agents techniques, en lien avec des entreprises agréées, ont opéré des tailles, élagages et remplacements d'arbres pour assurer la sécurité des promeneurs, la bonne santé des arbres et la protection de la biodiversité au cœur des 28 essences identifiées.



BERNARD CAPUS,
NOUVEL ADJOINT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL & CADRE DE VIE

Considérant la diversité des missions à accomplir, et prenant compte de la priorité politique donnée aux nombreux travaux à réaliser dans la ville, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un septième poste d'adjoint.

Jusqu'alors conseiller municipal délégué aux travaux, Bernard Capus voit ici reconnues son implication et sa détermination à mener à bien tous les chantiers entrepris dans la ville.

Voirie, entretien des bâtiments, chantiers d'avenir... nécessitent une importante disponibilité de l'élu référent pour coordonner les entreprises, les services ou encore les architectes chargés de moderniser notre ville.

En 2024, les travaux continuent et s'accroissent : chemin d'Embrouysset, rue du Capitaine Beaumont, Polyespace, Arçonnerie... Bernard Capus a de quoi faire ! Félicitations et remerciements à notre nouveau 7^e adjoint au maire !

Expression politique

L'article L2121-27 du Code général des collectivités territoriales fixe une obligation légale de réserver, dans le magazine municipal, un espace d'expression aux groupes politiques composant le conseil municipal. Le contenu de ces articles est de la seule responsabilité de leurs auteurs.

Un avenir ensemble pour Saint-Sulpice

Une opposition qui cherche la petite bête, qui envoie des pics acerbes sur notre capacité à gérer la commune. Voilà ce que nous a livré le débat budgétaire lors du dernier conseil municipal. Pas étonnant que les citoyens s'éloignent d'un tel spectacle affligeant, et par conséquent de la vie publique. N'en déplaise à cette opposition d'extrême gauche, toujours prête à surfer sur les angoisses et à nourrir les colères, les faits sont là ! Depuis 2020, la commune s'est désendettée et sa santé financière s'améliore, comme le démontre le rapport 2022 du Trésorier public. D'ailleurs, Saint-Sulpice est très bien cotée par les agences de notation et retrouve des marges de manœuvre malgré les vents contraires (inflation, envolée du prix du Kw/h) et la revalorisation légitime des rémunérations des agents décidée par l'État. Comme en 2023, l'équipe majoritaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité des impôts fonciers en 2024. Grâce à cette gestion maîtrisée, la commune arrive même à générer un apport personnel pour le chantier majeur de Polyespace. Sujet polémique chez nos opposants, ce projet est pourtant réalisé en concertation avec les associations depuis plus de 3 ans ! En commercialisant avec enthousiasme la ZAC des Portes du Tarn, porteuse d'emplois à venir, nous assurons une source de recettes fiscales significative pour notre commune, indispensables pour les investissements à venir, là où son arrêt freinerait drastiquement nos capacités futures. Nous avançons donc sereinement sur les projets qui sont les nôtres, tout en restant attentifs et prudents comme ces dernières années nous ont appris à l'être.

Saint-Sulpice Active et Citoyenne

La majorité clame son sérieux à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, mais le véritable budget 2024 n'est pas encore connu. Si le nouveau Polyespace est un beau projet, la méthode est discutable. En 2018 le maire choisit de ne pas remettre en état le bâtiment malgré l'indemnité de l'assurance perçue. Depuis, il n'a pu être utilisé et s'est dégradé. Désormais en ruines, il faut le reconstruire. Le budget prévisionnel explose et atteint 5.800.000€ aux dernières estimations ! Il faudra encore intégrer le coût de l'aménagement de l'étage dans l'addition globale. Sous couvert de dynamisme et de rayonnement, vous subissez l'impôt, le gaspillage et le manque de vision. L'avenir de la ZAC des Portes du Tarn reste quant à lui incertain face au refus de négocier un développement soutenable et responsable. Quid de l'implantation de futurs sites Seveso ?

Saint-Sulpice c'est vous

Le groupe politique Saint-Sulpice c'est vous n'ayant pas transmis d'expression libre pour ce magazine municipal, nous sommes donc dans l'impossibilité de publier leur texte.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le dimanche 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes, scrutin proportionnel à un tour.

Pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune ? **Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour vous inscrire en ligne et jusqu'au 3 mai 2024 en mairie.** avec votre carte d'identité ou passeport valide ainsi qu'un justificatif de domicile : avis d'impôts, assurance habitation,

facture de téléphone fixe ou box internet (facture de téléphone portable non valable), facture de consommation d'eau ou électricité (facture de souscription non valable).

Attention : certains bureaux de vote déménagent cette année. La carte d'électeur qui vous sera prochainement envoyée fera apparaître la nouvelle adresse de votre bureau de vote.

FOIRE AUX PLANTES VIDE JARDIN

dimanche 28 avril
9h - 14h

esplanade Octave Médale



+ d'informations
et inscription :
saintsulpicelapointe.fr

